Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_032-DE

DC_2026_032

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 29 JANVIER 2026

Secrétaire de séance : Madame MOUSSU Thérèse

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 49 Votants (dont 6 pouvoirs) : 55	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 23/01/2026

Etaient présents :
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Bernard RENOU - DOMAGNE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Christian STEPHAN - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Claudine HUMBERT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Gilbert GERARD - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Jacqueline HAQUIN - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Pauline SEGRETAIN - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Anne BRIDEL - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Erwann ROUGIER - VITRE,Nicolas KERDRAON - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE

Ont donné pouvoir :
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Pascale CARTRON donne pouvoir à Elisabeth BRUN,Katia BONNANT donne pouvoir à Amand LETORT,Ludovic LE SQUER donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Jean-Luc DELAUNAY donne pouvoir à Stéphane DOUABIN,Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Anne BRIDEL

Etaient absents :
Christian HAMELOT,Nathalie CLOUET,Marie-Renée SAILLANT,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Jean-Luc DUVEL,André BOUTHEMY,Joseph JEULAND,Anne-Marie MORLIER,Frédéric MARTIN,Karine MOREL,Yves GUERIN,Joseph JOUAULT,Erick GESLIN,Pierre LEONARDI,Danielle MATHIEU,Christophe LE BIHAN,Fabrice HEULOT,Jean-Yves BESNARD,Nicolas MIJOULE,Marie-Cécile TARRIOL

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_032-DE

DC_2026_032

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 29 JANVIER 2026

- Hôtel d'entreprises de Châteaubourg - conclusion d'un bail commercial entre Vitré Communauté et l'entreprise NEW MEDRIA ou toute société tierce s'y substituant

La Vice-Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales :
Vu le code du commerce, notamment l'article L.145-5 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;
Vu la décision du Bureau communautaire n°2017-023 en date du 27 mars 2017 autorisant la signature d'un bail commercial avec la société NEW MEDRIA ;
Vu la décision du Président n°2020_048 en date du 26 février 2020 autorisant la signature d'un avenant au bail commercial pour une réduction de surface locative ;
Vu la délibération n°2025_081 en date du 25 avril 2025 approuvant la conclusion d'un avenant au bail commercial entre Vitré Communauté et la société NEW MEDRIA ;

Considérant que Vitré Communauté destine l'hôtel d'entreprises à l'accueil d'entreprises dans le but de les accompagner dans leur parcours résidentiel et de faciliter le développement de leurs activités économiques sur le territoire de Vitré Communauté ;

Considérant que l'entreprise NEW MEDRIA a conclu avec Vitré Communauté un bail commercial, valide du 1er février 2017 au 31 janvier 2026 ;

Considérant le souhait de NEW MEDRIA de poursuivre la location des bureaux A016, A017, A018, A019, A020 et B002 ;

Il vous est proposé :
- D'approuver la conclusion d'un bail commercial, joint en annexe, conclu avec la société NEW MEDRIA ou toute société tierce s'y substituant, selon les conditions de location suivantes :
- **surface louée : 137,22 m² ;**
- **comprenant les bureaux : A016, A017, A018, A019, A020, B002**
- **à compter du 01/02/2026 pour se terminer le 31/01/2035 ;**
- **loyer : 1829,60 € HT/mois ;**
- **charges locatives forfait mensuel de 480,27 € HT, réactualisées en fin d'année en fonction des dépenses réellement constatées et calculées au prorata de la superficie privative occupée ;**
- **refacturation de la taxe foncière au prorata de la surface louée ;**

- D'autoriser le Président à signer ledit bail commercial et l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 55

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 55**
- **Contre : 0**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_032-DE

DC_2026_032

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 30/01/2026
Qualité : Président de Vitré Communauté

La Secrétaire de séance,
Thérèse MOUSSU

Signé par : Thérèse MOUSSU
Date : 02/02/2026
Qualité : 8e vice-présidente : Thérèse Moussu

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.